

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

AVIS PUBLIC

À TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE S'OPPOSER À L'APPROBATION

**DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-M-433
CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT À FAVORISER LA
CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SERVANT À DES FINS
RÉSIDENTIELLES**

AVIS est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 16 décembre 2025, le conseil a adopté le règlement suivant :
 - *Règlement numéro 2026-M-433 concernant le programme d'aide financière visant à favoriser la construction et la rénovation de logements locatifs servant à des fins résidentielles.*
2. L'objet du règlement est d'établir un programme d'aide financière aux fins de favoriser la construction et la rénovation de logements locatifs servant à des fins résidentielles.
3. Le règlement précité doit être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation puisqu'il prévoit que la moyenne annuelle de la valeur totale de l'aide qui peut être accordée excède le montant le plus élevé entre 25 000 \$ et 1 % du total des crédits prévus au budget de la Ville pour les dépenses de fonctionnement pour l'exercice financier en cours.
4. Conformément à l'article 84.4 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute personne qui souhaite s'opposer à l'approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation doit, dans les trente jours de la publication du présent avis, soit jusqu'au 16 janvier 2026, faire connaître par écrit son opposition au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation par courriel à ministre@mam.gouv.qc.ca ou par la poste à :

Mme Geneviève Guilbault, ministre des Affaires municipales
Édifice Jean-Baptiste de la Salle
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau
4^e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2050
5. Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Conseil municipal – documents consultation » <https://vsadm.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/> à la séance 16 décembre 2025 et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 17 décembre 2025.

Original signé

Anny Després, greffière adjointe